



RELEVÉ DE DÉCISION COMMISSION RÉGIONALE D'APPEL RÉGLEMENTAIRE

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football lors de sa réunion du **mardi 19 mai 2026** (en visioconférence entre le siège de la Ligue à Lyon et son établissement à Cournon d'Auvergne) :

Présents : MM. Hubert GROUILLER (Président) et André CHENE (secrétaire), Mmes Isabelle BLANCHET-VOYET et Abtisssem HARIZA, MM. Christian MARCE, Roger AYMARD, Pierre BOISSON, Jean-Claude Vincent, Jacques BOURDAROT et Michel GODIGNON.

Assiste : M. Gaëtan PLANCHE DEFRADE (Responsable Juridique).

AUDITION DU 19 MAI 2026

DOSSIER N°32R : Appel du GROUPEMENT JEUNES VEZERONCE HUERT DOLOMIEU en date du 27 avril 2026 contre une décision prise par la Commission d'Appel du District de l'Isère, lors de sa réunion du 21 avril 2026, ayant confirmé la décision de première instance du match perdu par pénalité donné à l' O.C. D'EYBENS (report du gain au F.C. SEYSSINS) avec un match ferme de suspension supplémentaire à son joueur Amar ASMANOVIC TAIROVSKA pour participation en état de suspension lors des rencontres des 28 février et 14 mars 2026.

Rencontres : O.C. D'EYBENS / F.C. SEYSSINS (U17 D1 Poule Unique du 28 février 2026) ; O.C. D'EYBENS / GROUPEMENT JEUNES VEZERONCE HUERT DOLOMIEU (U17 D1 Poule Unique du 14 mars 2026).

La Commission Régionale d'Appel,

- Confirme la décision rendue par la Commission d'Appel du District de l'Isère, lors de sa réunion du 21 avril 2026,
- Met les frais d'appel d'un montant de 90 euros inhérents à la présente procédure à la charge du GROUPEMENT JEUNES VEZERONCE HUERT DOLOMIEU.

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée ultérieurement aux parties par courrier électronique.

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football lors de sa réunion du **mardi 19 mai 2026** (en visioconférence entre le siège de la Ligue à Lyon et son établissement à Cournon d'Auvergne) :

Présents : MM. Hubert GROUILLER (Président) et André CHENE (secrétaire), Mmes Isabelle BLANCHET-VOYET et Abtisssem HARIZA, MM. Christian MARCE, Roger AYMARD, Pierre BOISSON, Jean-Claude Vincent, Jacques BOURDAROT et Michel GODIGNON.

Assiste : M. Gaëtan PLANCHE DEFRADE (Responsable Juridique).

AUDITION DU 19 MAI 2026

DOSSIER N°31R : Appel de l'arbitre M. KESRAOUI Yacine en date 16 avril 2026 contre une décision prise par la Commission d'Appel du District de Lyon et du Rhône, lors de sa réunion du 14 avril 2026, ayant confirmé son retrait de désignation de trois mois et ses quinze points de pénalité au classement pour absences non justifiées (Commission de l'Arbitrage en date du 23 mars 2026).

La Commission Régionale d'Appel,

- Confirme la décision rendue par la Commission d'Appel du District de Lyon et du Rhône, lors de sa réunion du 14 avril 2026,
- Met les frais d'appel d'un montant de 90 euros inhérents à la présente procédure à la charge de M. KESRAOUI Yacine.

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée ultérieurement aux parties par courrier électronique.